



Ordonnance sur l'entrée et l'octroi de visas (OEV)

Modification du ...

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

I

L'ordonnance du 15 août 2018 sur l'entrée et l'octroi de visas¹ est modifiée comme suit:

Art. 31, al. 3

Abrogé

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} juin 2019.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 142.204

